

## COMMUNE DE FOURNEVILLE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Avril 2017

L'an deux mille dix sept, le 13 Avril à 20 H30, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Jacques GILLES, Véronique CAPARD, Jean Luc FOSSEY, Adjoint  
Mesdames BORDIER, CROS GIMBERT, FOUGERES,  
Monsieur HENRY, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame SEITE, Monsieur ROUSSEAU

En présence de Monsieur Guillaume CAPARD, Trésorier

**Madame Véronique CAPARD est élue secrétaire de séance.**

**Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil du décès de notre collègue Jean Pierre HOYER qui vient de nous quitter beaucoup trop tôt. Nous avons une pensée pour lui et sa famille à qui nous présentons nos sincères condoléances.**

**Approbation du compte rendu précédent :**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°1 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016**

Avec l'aide de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire commente les différents postes de charges et de produits du Compte Administratif 2016 figurant sur les feuillets transmis aux membres du Conseil.

À l'issue de cette présentation, les membres du Conseil s'estimant suffisamment éclairés, le Maire quitte la séance qui est placée sous la présidence de Monsieur Jacques GILLES 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion du budget principal et du budget annexe « Parc des Buttreaux » sont alors approuvés à l'unanimité comme suit :**

#### **1°) Budget Principal**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Total des produits	319.991,72	69.420,98	
Total des charges	306.372,03	46.899,65	
<b>Résultat de l'année</b>	<b>13.619,69</b>	<b>22.521,33</b>	<b>36.141,02</b>
Affectation résultats antérieurs	47.706,85	55.945,25	103.652,10
<b>Solde au 31 Décembre 2016</b>	<b>61.326,54</b>	<b>78.466,58</b>	<b>139.793,12</b>

## 2°) Budget annexe « Parc des Buttereaux »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Total des produits	75.663,40	70.064,03	
Total des charges	75.663,40	75.663,40	
<b>Résultat de l'année</b>	<b>0</b>	<b>-5.599,37</b>	<b>-5.599,37</b>
Affectation résultats antérieurs	0	-70.064,03	-70.064,03
<b>Solde au 31 Décembre 2016</b>	<b>0</b>	<b>-75.663,40</b>	<b>-75.663,40</b>

La séance est de nouveau placée sous la présidence du Maire qui remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

### DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen du Budget primitif 2017

- Pour ce qui concerne la fiscalité, le Conseil, considérant que l'évolution des bases d'imposition avec des taux stables provoque une hausse des produits attendus de 2,92% (3,71% en incorporant les prélèvements FNGIR et fonds de péréquation) décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de l'année précédente.

Et arrête le budget comme suit après correction du montant de la Dotation de Solidarité Rurale « cible » (- 7.280€) à laquelle la commune n'est désormais plus éligible en raison de sa faible fiscalité :

## 1°) Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Total des produits	293.719,00	159.702,63	
Total des charges	355.045,54	238.169,21	
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-61.326,54</b>	<b>- 78.466,58</b>	<b>139.793,12</b>
Affectation résultats antérieurs	61.326,54	78.466,58	139.793,12
<b>Solde prévu au 31 /12/ 2017</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2°) Budget annexe « Parc des Buttereaux »

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Total des produits	300 663.40	301 326.80	
Total des charges	300 663.40	225 663.40	
<b>Résultat de l'année</b>			<b>75 663.40</b>
Affectation résultats antérieurs		75 663.40	
<b>Solde prévu au 31 /12/ 2017</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### DELIBERATION N°3 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Des changements sont intervenus dans le régime de calcul des indemnités des élus locaux :

- Revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017
- Modification de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités des élus locaux selon les textes en vigueur, comme suit :**

- **Pour le Maire, 31% de l'échelon terminal de la Fonction Publique**
- **Pour les Adjointes, 8.25% de ce même indice**

#### **PARC DES BUTTEREAUX : situation du dossier**

Monsieur le Maire annonce que le début des travaux de viabilisation vont commencer fin Juin et comporteront notamment la desserte en eau (à partir du Gascoïn) la desserte en électricité à partir du poste de la Mairie. Une réunion de concertation entre les différents opérateurs est prévue le 28 Avril

### DELIBERATION N°4 : ADHESION AU SDEC POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

**En ce qui concerne l'éclairage,** Monsieur le Maire expose l'intérêt de transférer la compétence entretien et au Syndicat d'Electrification du Calvados pour la compétence à la carte « éclairage » qui concerne :

- la réalisation de travaux sur les installations d'éclairage public et, en particulier, les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses, ainsi que toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et toutes les actions visant à la performance énergétique et organisant la collecte des certificats d'économies d'énergie ; la maintenance et le fonctionnement des installations d'éclairage public, comprenant notamment l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces installations, l'entretien préventif et curatif.
- La maintenance et le fonctionnement des installations d'éclairage public, comprenant notamment l'achat d'électricité, l'entretien préventif et curatif.

**A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette adhésion.**

**DELIBERATION N°5 : ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTES POUR LE PROJET DE CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

**En ce qui concerne le projet de Maison des Assistants Maternels**, Monsieur le Maire informe le Conseil des possibilités pour choisir un architecte. A l'unanimité le Conseil décide de procéder par la voie d'un concours d'architectes et fixe la rémunération des architectes non retenus à 2.500 Euros.

**DELIBERATION N°6 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire rappelle les taux actuellement en vigueur en remettant un tableau montrant l'évolution des contributions directes

**Après échanges de vues la fiscalité locale est maintenue au même niveau, c'est-à-dire :**

Taxe d'habitation : 11,82 de taux d'imposition

Taxe foncière (bâti) : 11,50 de taux d'imposition

Taxe foncière (non bâti) : 23,31 de taux d'imposition

CFE : 17,10 de taux d'imposition

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 23 Heures 05 minutes

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Véronique CAPARD



LE MAIRE  
Jean Marie DELAMARE



DELIBERATION N°1 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016

DELIBERATION N°2 : BUDGETS PRIMITIFS 2017

DELIBERATION N°3 : INDEMNITES DES ELUS

DELIBERATION N°4 : ADHESION AU SDEC POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

DELIBERATION N°5 : CONCOURS D'ARCHITECTES POUR LA CREATION DE LA MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS

DELIBERATION N°6 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

NOMS DES PRESENTS	SIGNATURES	POUVOIRS
DELAMARE Jean-Marie		
GILLES Jacques		
CAPARD Véronique		
FOSSEY Jean-Luc		
BORDIER Marie-Hélène		
CROS-GIMBERT Florence		
FOUGERES Lucie		
HENRY Eric		
SEÏTE Brigitte	Absente excusée	
ROUSSEAU Gérard	Absent	